

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 15 décembre 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle KOENDERS et M. MELOTTE

Convocation envoyée le 8 décembre 2011

Publié le 16 décembre 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 67

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 10

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL
M. Jean ESMONIN	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Franck MELOTTE
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Louis LAURENT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Roland PONSAA
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Claude DOUHAÏT	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CABBILLARD.

### *Membres absents :*

M. Gilbert MENU	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Lucien BRENOT	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Michel ROTGER	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
M. Rémi DELATTE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. Gilles TRAHARD pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Accueil des Gens du voyage : approbation de la tarification 2012 des équipements communautaires**

Chaque année, le Conseil de Communauté se prononce sur la tarification à appliquer sur les aires d'accueil des gens du voyage de l'agglomération dijonnaise pour l'année civile suivante.

Il est rappelé que la tarification afférente au droit de stationnement est appliquée de manière identique sur les deux aires de séjour, celle de Dijon (50 places) et celle de Chevigny-saint-Sauveur (24 places).

Pour 2012, il vous est proposé de reconduire ce principe ainsi que le tarif appliqué en 2011, soit 2 € par nuitée et par emplacement, comprenant une tarification spécifique en faveur des personnes âgées de plus de 60 ans et bénéficiaire des minima sociaux, à hauteur d'un forfait de 6 € par semaine.

Il est proposé également de reconduire les montants de la caution ainsi que la base de facturation des fluides.

Les tarifications 2012 seraient en conséquence les suivantes :

*Pour la Cité des Peupliers à Dijon :*

- Caution : 75 € par famille,
- Redevance de stationnement : 2 € par nuitée et par emplacement,
- Électricité : 0,17 € par KWH consommé,
- Eau : prix coûtant par mètre cube consommé.

*Pour l'aire des « Quatre Poiriers » à Chevigny-saint-Sauveur :*

- Caution : 75 € par famille,
- Redevance de stationnement : 2 € par nuitée et par emplacement,
- Électricité : 0,17 € par KWH consommé,
- Eau : prix coûtant € par mètre cube consommé.

Il est précisé que les prix du mètre cube d'eau sont différents sur les communes de Dijon et Chevigny-saint-Sauveur. Les tarifs 2012 seront connus en début d'année.

En ce qui concerne les stationnements de « Grands Passages », il est proposé que la tarification 2012 soit identique à 2011, à savoir :

- Application d'une caution à montant progressif selon le nombre de caravanes du groupe accueilli :
  - 1.pour 20 caravanes et moins : 250 €
  - 2.de 21 à 50 caravanes : 500 €
  - 3.plus de 50 caravanes : 1000 €
- Application d'une redevance de stationnement hebdomadaire forfaitaire établie en fonction du nombre de caravanes accueillies :
  - 1.jusqu'à 20 caravanes : 100 €
  - 2.de 21 à 50 caravanes : 150 €
  - 3.plus de 50 caravanes : 225 €
- Facturation de l'eau au prix coûtant sur la base de la consommation réelle mesurée au compteur installé à l'entrée de l'aire rue Django Reinhardt.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** la tarification 2012 concernant les équipements d'accueil des gens du voyage du Grand Dijon, selon les dispositions ci-avant énoncées,
- **de dire** que ces nouvelles dispositions prendront effet à compter du 1er janvier 2012,
- **de dire** que les recettes correspondantes seront perçues auprès des usagers des équipements d'accueil, pour le compte de la Communauté d'agglomération, par le gestionnaire désigné par elle,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.